

Le PRÉSIDENT: Nous espérons voir instituer à l'avenir des comités des affaires des anciens combattants. S'ils ne se plient pas scrupuleusement aux directives que leur donnera la Chambre des communes, certains hésiteront à les instituer. Nous savons que si l'on en crée, nous serons en mesure de faire beaucoup pour les anciens combattants; il est donc, à mon avis, très important pour nous d'obéir au Règlement, car ce serait dans l'intérêt bien compris des anciens combattants.

M. BROOKS: J'ai pris connaissance du rapport de la Légion. Je ne répèterai pas tout ce qu'on y a écrit, mais ce qu'on y soulignait le plus nettement, c'était le désir de voir prendre immédiatement les dispositions qui s'imposaient.

Votre rapport ne contient rien de la sorte. Cela ne veut rien dire, car on n'indique aucun délai. Si l'on disait "au cours de la session actuelle du Parlement", monsieur le président, je laisserai tomber immédiatement ma proposition. Si vous le consignez dans votre rapport en émettant le vœu qu'on examine la question au cours de la présente session parlementaire, je n'aurai plus rien à dire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: M. l'Orateur a indiqué à plusieurs reprises que, sous le régime existant, le Parlement (et encore moins un comité) ne peut assumer la responsabilité de donner des directives à l'exécutif. C'est pour cette raison que nous contrevenons au Règlement.

M. BROOKS: Nous pouvons demander, dans notre rapport qu'on étudie la question au cours de la présente session.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous qu'il nous serait possible d'être plus écoutés que si nous . . .

M. BROOKS: Je crois que nous obtiendrons toute la considération possible si l'on tenait compte de ces témoignages.

Le PRÉSIDENT: Si vous faisiez partie du Gouvernement, tiendriez-vous un plus grand compte d'une motion de ce genre ou d'un rapport appelant l'attention sur les témoignages en demandant qu'on les étudie avec bienveillance?

M. BROOKS: Je ne fais pas partie du Cabinet et je ne m'attends pas à compter jamais parmi ses membres.

Une VOIX: Quelle affreuse admission!

M. BROOKS: Je me fais trop vieux; je sais, toutefois, par expérience, que nous avons formulé des recommandations analogues à celle-ci dans un rapport comprenant les témoignages, et qu'on n'en a tenu aucun compte. Ce que nous voulons, ce n'est pas nous protéger. Ce n'est pas là la fin que vise le Comité. Il ne s'agissait pas de nous protéger de cette manière, ni de tout autre façon. Si l'on agissait comme nous essayons de le proposer ici, ceux qui en profiteraient grandement seraient d'abord les anciens combattants, puis le gouvernement. Il n'y a rien à perdre. Je me rappelle que lorsqu'il s'est agi, aux comités précédents, de demander des avantages pour les anciens combattants, nous avons dû lutter pas à pas. C'est l'opposition qui a fait la plus grande partie du travail, mais on a accordé l'augmentation. Qui est-ce qui s'en est vu attribuer le mérite? Pas l'opposition, car on ne le lui attribue jamais; mais le Gouvernement. Si l'on veut venir en aide aux anciens combattants ici même et s'aider soi-même, il faut se prononcer en faveur de ma proposition, qui est, à mon avis, régulière; si vous ne voulez pas l'adopter, mettons quelque chose d'énergique dans votre rapport.

M. HANNA: Monsieur le président; ce qui me préoccupe, c'est que si nous continuons à faire des citations à ce sujet, nous ne pourrions plus formuler de recommandation sur les allocations aux anciens combattants. Cela me préoccupe d'autant plus que vous avez cité des déclarations formulées par certains membres de notre comité voulant que nos attributions . . .